DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2023 À 16 H 00

Rapport N° 59

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SOS MÉDITERRANÉE

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Christine DULAC ROUGERIE pouvoir à Isabelle LAVEST, Nicaise JOSEPH pouvoir à Marion CANALES, Jérôme GODARD pouvoir à Didier MULLER, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Géraldine BASTIEN pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Julien BONY pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT pouvoir à Lucas PEYRE, Estelle BRUANT pouvoir à Odile VIGNAL, Cécile LAPORTE pouvoir à Christiane JALICON, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Nicolas BONNET, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Arrivées de Mme BISMIR et de M. PEYRE (fin du pouvoir à Mme EL HAFIDHI) pendant le diaporama de la question 3. Arrivée de Mme AUDET pendant le débat de la question 3 (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL).

M. le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question 5). Mme CANALES préside la séance pour la présentation commune aux questions 5 à 7 et le vote de la question 5. Départs de Mme MAXIMI (pouvoir à M. LANDIVAR) et de Mme LAPORTE (pouvoir à Mme JALICON) pendant le débat commun aux questions 5 à 7. M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question 5.

Départ de Mme BRIAT (pouvoir à M. PEYRE) après le vote de la question 7. Arrivée de Mme PINET-TALLON (fin du pouvoir à Mme BASTIEN) avant le vote de la question 8. Départ de Mme BARRAUD (pouvoir à M. WEIBEL), avant le vote de la question 13. Départ de Mme BASTIEN (pouvoir à Mme PINET-TALLON) avant le vote de la question 17.

Rapport N° 59
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SOS MÉDITERRANÉE

Depuis 2015, l'association SOS Méditerranée réalise des opérations de sauvetage en Mer méditerranée et œuvre aux respects des droits fondamentaux humains. Elle permet chaque année à des milliers de personnes exilées d'être secourues, soignées et protégées. Depuis 2016, 37 136 personnes ont ainsi été secourues par SOS Méditerranée. En 2022, 2 505 personnes ont pu être secourues, dont notamment 11 % de femmes et 30 % de mineur.e.s. Son action a été saluée par le gouvernement français qui lui a décerné le label « Grande Cause Nationale ».

L'année 2022 a été marquée par des opérations de sauvetage menées dans des conditions critiques, avec des périodes longues de détention administrative en mer sans pouvoir débarquer. En novembre, l'Ocean Viking est resté 21 jours en mer après avoir formulé 46 demandes de débarquement. Les personnes secourues ont finalement pu débarquer dans le port de Toulon. Le silence des autorités maritimes compétentes de chaque pays entraîne des risques majeurs de détérioration de la situation à bord.

Avec la hausse considérable des coûts d'exploitation et sans financements européens alloués au sauvetage en mer, les ONG de sauvetage en mer dépendent à 90 % de financements privés alloués par des particuliers, des entreprises et des collectivités. Les fonds collectés sont alloués à la location du bateau, aux frais quotidiens d'entretien et de sauvetage.

Pour la troisième année consécutive, la Ville de Clermont-Ferrand, dans le respect de ses valeurs de solidarité et d'accueil, apporte son soutien à l'association SOS Méditerranée aux côtés de 95 autres collectivités. Cette subvention annuelle de 5 000 euros représente un apport important pour l'association. Dans un contexte politique tendu et face à des acteurs qui n'hésitent pas à attaquer et remettre en cause cette mission humanitaire, la Ville de Clermont-Ferrand réaffirme son soutien à toutes les personnes en exil et au respect des Conventions de Genève.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la subvention de 5 000 euros à SOS Méditerranée.

TOTAL VOTANTS :	55	=	43 Conseillers Présents	+	12 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	49	=	Pour : 49	+	Contre : 0		
Abstention :	6						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI